



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 10 février 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Julie Cassab, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance du comité administratif, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle qu'en respect des directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

**CA 21-02-10-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 21-02-10-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en retirant le point 4.1.1 « Avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises : autorisation » et en ajoutant les points suivants : 6.1 « Association des communicateurs municipaux du Québec – adhésion 2021 : autorisation » et 15.1 « Correspondance - Rampes de mise à l'eau pour fleuve Saint-Laurent soit lac Saint-François, lac Saint-Louis et lac des Deux-Montagnes (rivière des Outaouais) : dépôt ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Tous les suivis ont été effectués.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021 : ADOPTION**

**CA 21-02-10-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 20 janvier 2021 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**



#### **4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19**

##### **4.1 AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES : AUTORISATION**

Ce point a été retiré.

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

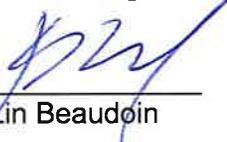
##### **5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

##### **5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CA 21-02-10-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-02-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-02-10, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

##### **5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

##### **5.2.1 RÉOLUTION DE LA VILLE DE GRACEFIELD - DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LE BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLE NAUTIQUE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

##### **5.2.2 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - DEMANDE DE DESSERTE DU SERVICE INTERNET DANS LEUR MUNICIPALITÉ : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

##### **5.2.3 LETTRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES / COMPLEXE AQUATIQUE - DÉCISION ET REMERCIEMENTS : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

##### **5.2.4 INFOLETTRE DE LA FQM - SOMME PAYABLE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET COMPENSATION POUR LES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR UNE POLICE MUNICIPALE POUR L'APPLICATION DE LA QUARANTAINE POUR LES PERSONNES REVENANT DE L'ÉTRANGER : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



### 5.2.5 ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent permet aux municipalités concernées de faire partie des tables de décision et de l'établissement des politiques permettant d'être un moteur d'action et de mener par l'exemple en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance fournit un réseau permettant aux villes d'échanger sur des pratiques exemplaires en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'adopter une approche intégrée aux mandats environnementaux, sociaux et économiques afin de favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 02 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de renouveler** l'adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent 2021 au montant de 7 700 \$ pour les municipalités suivantes :

- Coteau-du-Lac
- Les Cèdres;
- Les Coteaux
- L'Île-Perrot
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- Pincourt
- Pointe-des-Cascades
- Rivière-Beaudette
- Saint-Zotique

**Proposition adoptée.**

### 5.3 BÂTIMENTS

#### 5.3.1 RENOUVELLEMENT ANNUEL DU CONTRAT AVEC SECURITAS POUR LE 280, BOULEVARD HARWOOD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu pour les services de surveillance mobile (patrouille et réponses aux alarmes) pour le 280, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2446409854 du 14 janvier 2021 au montant de 150 \$, plus taxes, reçue pour le paiement des frais annuels de réponses aux alarmes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** le directeur général adjoint ou la greffière à signer le bon de commande numéro 14544 pour effectuer le paiement de la facture de Securitas au montant de 150 \$, plus taxes.

**Proposition adoptée.**



## 6. COMMUNICATION

### 6.1 ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - ADHÉSION 2021: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le service des communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de l'Association des communicateurs municipaux depuis 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des communicateurs municipaux offre de nombreux services, formations et support à ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement à l'Association des communicateurs permet d'assister à des formations;

CONSIDÉRANT le niveau de satisfaction générale envers l'Association des communicateurs municipaux;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de renouveler** l'adhésion des deux employés du service des communications de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'Association des communicateurs municipaux pour un montant de 500 \$, excluant les taxes.

**Proposition adoptée.**

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 TECHNICIEN EN INFORMATIQUE - CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels en informatique à la MRC tels que discutés lors d'une rencontre de la table des technologies de l'information le 19 janvier 2021 et lors d'une rencontre de la table des ressources humaines le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le poste vacant de technicien en génie dont la principale responsabilité est l'informatique (matériel informatique, logiciels, télécommunications);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 320 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'approuver** la création d'un poste de technicien en informatique selon l'avis d'affichage de poste tel que déposé en remplacement du poste vacant de technicien en génie;

**de recruter** un technicien en informatique, à trente-cinq (35) heures par semaine, pour une durée indéterminée selon la classe 5 de la convention collective en vigueur;

**d'abolir** le poste vacant de technicien en génie.

**Proposition adoptée.**



## 7.2 ABONNEMENT – SYNERGIE ENTREPRISES-EMPLOIS VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement annuel avec Synergie Entreprises-Emploi Vaudreuil-Soulanges, pour madame Mylène Galarneau, conseillère en ressources humaines, à titre de membre régulière et pour sa participation aux rencontres de la table de discussion RH pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** le paiement de l'abonnement (500 \$) et la participation à la table de discussion RH pour l'année 2021 (150 \$), au montant de 747,34 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

## 7.3 ABONNEMENT – ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS 2021-2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement annuel à l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, à titre de membre abonnée, pour madame Mylène Galarneau, conseillère en ressources humaines, pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le paiement de l'abonnement du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 au montant de 803,68 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

### 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

#### 8.2.1 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



## 8.2.2 RENOUELEMENT DU BAIL DU SITE D'ANTENNE DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le réseau de radiocommunication de la MRC compte un total de six (6) sites répéteurs, neuf (9) répétitrices, 18 canaux duplex et deux (2) sites relais répartis sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit assurer, en tout temps (24/7/365), le lien radio essentiel aux services de sécurité incendie et à leurs partenaires dans le cadre des opérations d'urgence, notamment, dans le secteur de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'amendement numéro 6 du contrat de location numéro C20120027 relatif à la location d'un emplacement sur la tour de télécommunication de VIA RAIL CANADA INC. située à Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE bail est renouvelé pour une durée de 3 ans s'étendant du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2024 au même coût que celui du contrat antérieur;

CONSIDÉRANT la satisfaction portant sur la qualité des communications radiophoniques en provenance du site d'antenne situé à Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal**  
**APPUYÉ PAR : monsieur Guy Pilon et résolu**

**d'autoriser** le renouvellement du bail de VIA RAIL CANADA INC. pour la location du site d'antenne situé à Sainte-Justine-de-Newton pour un montant de 4 828,95 \$, taxes incluses, pour chacune des trois années de la durée de l'entente s'étendant du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 29 février 2024;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** les documents afférents.

**Proposition adoptée.**

## 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

## 9. COUR MUNICIPALE

### 9.1 DÉCLASSEMENT ANNUEL 2020 - DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1) obligeant tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le déclassé annuel 2020 a été effectué à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire présentée ci-dessous;

POUR CES MOTIFS,



**CA 21-02-10-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** la destruction des boîtes de documents identifiées à la liste jointe à la présente conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.

Description des contenants à détruire						
Nb de contenants : 35				Confidentiel :    oui X            non		
20001	20002	20003	20004	20005	20006	20007
20008	20009	20010	20011	20012	20013	20014
20015	20016	20017	20018	20019	20020	20021
20022	20023	20024	20025	20026	20027	20028
20029	20030	20031	20032	20033	20034	20035
Quantité de dossiers hors boîtes à détruire						
Nombre de dossiers : 7547				Confidentiel :    oui X            non		

**Proposition adoptée.**

## **9.2 PAIEMENTS EN LIGNE DE CONSTATS D'INFRACTION PAR CARTE DÉBIT/CRÉDIT DE BANQUES CANADIENNES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une entente avec *Global Payments* afin de mettre en place le service en ligne de paiement des constats d'infraction en ligne par carte débit/crédit MasterCard et débit/crédit Visa de banques canadiennes;

POUR CE MOTIF,

**CA 21-02-10-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** les documents relatifs à la demande du marchand de la firme *Global Payments* afin de permettre le paiement des constats d'infraction en ligne par carte débit/crédit MasterCard et débit/crédit Visa de banques canadiennes.

**Proposition adoptée.**

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1 COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

### **10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

### **10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.



#### 10.4 ÉCOCENTRES

##### 10.4.1 ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures nécessitent des inspections et des travaux d'entretien afin d'assurer leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** la réalisation des travaux d'entretien des infrastructures suivants à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour l'année 2021, pour un montant total maximal de 1 770 \$, avant taxes :

- Nettoyage du bâtiment d'accueil : *Groupe Limitless* pour un montant de 400 \$, avant taxes;
- Entretien du système de climatisation : *Climatisation Maurice Leclerc et fils inc.* pour un montant de 344 \$, avant taxes;
- Inspection et entretien de l'unité Stormceptor : *Minautore Québec* pour un montant de 410 \$, avant taxes;
- Inspection et entretien de la douche d'urgence : *NGM Proulx inc.* pour un montant de 285 \$, avant taxes;
- Entretien de la barrière de sécurité levante : *Pivin & Drapeau inc.* pour un montant de 331 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**

##### 10.4.2 ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION – SYSTÈME D'ALARME : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu avec *Sécurité Quenneville inc.* pour le service de centrale de surveillance à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu avec *Securitas Canada Limited* pour les services de surveillance mobile incluant la patrouille et les réponses aux alarmes à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** les dépenses suivantes pour le système d'alarme à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour l'année 2021, pour un montant total maximal de 990 \$, avant taxes : *Sécurité Quenneville inc.* pour un montant total de 290 \$, avant taxes et *Securitas Canada Limited* : pour un montant total maximal de 700 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**



#### 10.4.3 ÉCOCENTRE À SAINT-ZOTIQUE – RÉPARATION DES CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE LA PLATEFORME : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente de gestion des opérations de l'écocentre à Saint-Zotique signée avec la municipalité de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zotique doit s'assurer que les installations sont sécuritaires et conformes aux règles en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE certains circuits électriques de la plateforme permettant le déglacage sont non fonctionnels;

CONSIDÉRANT QUE les circuits électriques de la plateforme nécessitent une réparation afin d'assurer leur bon fonctionnement et la sécurité du personnel et des visiteurs qui utilisent la dite plateforme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire des infrastructures de l'écocentre et que la MRC doit approuver au préalable toutes dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de mandater** la MRC à faire des vérifications afin de valider à qui revient la responsabilité de ces travaux;

Si les vérifications préalables sont concluantes en ce sens, **d'autoriser** la municipalité de Saint-Zotique à **procéder** aux travaux de réparation des circuits électriques de la plateforme pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges et en son nom jusqu'à un montant maximal de 5 000 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**

#### 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

##### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

##### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES COTEAUX – RÈGLEMENTS N° 265, 266 ET 267

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 265 a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 16 afin d'obliger l'installation de protection contre les dégâts d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 266 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 afin de remplacer la zone H-2-306 par la zone H-3-306 et ainsi y modifier les usages autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 267 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 afin de modifier les usages autorisés en zones C-3-201 et C-4-308;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 265, 266 et 267 de la municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



**CA 21-02-10-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 265, 266 et 267 de la municipalité des Coteaux.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – RÈGLEMENT N° 314-7**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 314-7 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 314 afin d'ajuster certaines dispositions concernant le remblai, les bâtiments accessoires, les tours de télécommunication et les usages permis en zone R-A 10;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 314-7 de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 314-7 de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE – RÈGLEMENTS N° 529-22, 530-2 ET 532-11**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-22 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin de modifier :

- Les dispositions de l'article 5.2 ainsi qu'au tableau 8 « Contenant à déchets, recyclage et compostage » et au tableau 20 « Piscine »;
- Le titre et les dispositions du chapitre 15 « Zone de conservation et aire non développée »;
- Les dispositions du chapitre 18 « Dispositions particulières à certains usages ou parties du territoire »;
- La grille des spécifications de la zone 211Ha;
- L'ajout de l'annexe 7 « Aires non développées »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 530-2 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 530 afin de conserver les arbres en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 532-11 a pour objet de modifier le Règlement relatif à la gestion des Règlements numéro 532 afin de modifier :

- Les dispositions relatives à la forme et au contenu de la demande de permis et certificat;
- Les conditions d'émission des permis et certificats;
- Les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour les émissions de permis et certificats;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 529-22, 530-2 et 532-11 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



**CA 21-02-10-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 529-22, 530-2 et 532-11 de la municipalité de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.1.4 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT N° 437-55**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-55 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin d'introduire des dispositions relatives aux projets intégrés résidentiels et autoriser ce type de projet pour une zone résidentielle;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-55 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-55 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

#### **11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

#### **11.3 INFO TERRITOIRE**

##### **11.3.1 DÉVELOPPEMENT D'OUTILS LOGICIELS DE TRANSFERT DE DONNÉES ENTRE H2D2 ET ARCGIS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour gérer le projet de cartographie des zones inondables de trois territoires : la MRC d'Argenteuil, la MRC de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges (portions hors de la CMM);

CONSIDÉRANT la pertinence du développement d'outils permettant l'interaction entre les résultats du modèle H2D2 et la plateforme ArcGIS ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services comprend la création d'un script visant à assimiler les résultats du modèle H2D2 sur un TIN compatible à ArcGIS, et l'implantation d'un utilitaire permettant de visualiser directement les résultats de type vectoriel ou scalaire dans le format natif d'H2D2;

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur Yves Secretan, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour effectuer le développement d'outils logiciels de transfert de données au coût de 4 200 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** un contrat avec monsieur Yves Secretan, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), afin de développer les outils pour l'importation des résultats de H2D2 dans ArcGis au coût de 4 200 \$, plus taxes.

**Proposition adoptée.**

**11.4 RÉPONSE DU MELCC À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**13. HABITATION**

**13.1 GESTION DES PROGRAMMES D'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confié à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la gestion des programmes d'aide à l'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la gestion des programmes d'habitation avec l'entreprise DGFP est venu à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service et l'expérience de madame Véronique Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même les fonds de la Société d'habitation du Québec;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-02-10-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal  
APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu**

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à octroyer un contrat pour la « Gestion des programmes d'habitation » à madame Véronique Bouchard, pour un montant maximum de 23 754,52 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**Proposition adoptée.**

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

**15. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.



**15.1 CORRESPONDANCE - RAMPES DE MISE À L'EAU POUR FLEUVE SAINT-LAURENT SOIT LAC SAINT-FRANÇOIS, LAC SAINT-LOUIS ET LAC DES DEUX-MONTAGNES (RIVIÈRE DES OUTAOUAIS) : DÉPÔT**

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, procède au dépôt d'une correspondance reçue en lien avec les rampes de mise à l'eau dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Celle-ci demande à ce que soit étudiée la question d'accès aux rampes de mise à l'eau pour tous les résidents de la MRC. Plusieurs élus mentionnent avoir reçu la même correspondance et partagent leurs préoccupations. Il est conclu que les municipalités étudieront d'abord individuellement la question, et que celle-ci pourra par la suite être abordée au niveau régional, dans une séance du conseil, le cas échéant.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Julie Cassab par courriel à [jcassab@mrcvs.ca](mailto:jcassab@mrcvs.ca).

**17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 21-02-10-23** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**que la séance soit levée à 14 h 9.**

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier